

p.B.15.21.Sénég.(1). - BJ/hi

12 juin 1986

Visite à Berne de Son  
Excellence Monsieur Abdou DIOUF,  
Président du Sénégal  
19 juin 1986

---

## RELATIONS BILATERALES SUISSE-SENEGAL

\*\*\*\*\*

### 1. Caractéristiques

Nos relations avec le Sénégal peuvent être qualifiées de très bonnes. Notre pays jouit auprès du Président et du Gouvernement d'une certaine considération et sa position en tant que pays neutre et francophone est appréciée. Les relations bilatérales se concrétisent surtout sur le plan de la coopération au développement due à l'initiative du Président Senghor et le Conseiller fédéral Graber. Cette coopération est jugée très favorablement au Sénégal. Les autorités sénégalaises apprécient le crédit mixte et notre aide à la balance des paiements, notamment le fait que notre pays ait été *entre* les premiers à offrir une telle aide dans le cadre de l'aide pour le réajustement structurel.

Les contacts au niveau officiel et privé sont assez fréquents et réguliers. Il n'existe pas de contentieux à proprement parler entre nos deux pays.

### 2. Relations diplomatiques

L'établissement de nos relations diplomatiques date de 1961, peu après la proclamation de l'indépendance du pays en 1960. La Suisse est représentée au Sénégal par un ambassadeur résident depuis 1961. Il s'agit actuellement de M. Maurice Jeanrenaud, accrédité également en Gambie, en Mauritanie, au Mali, en Guinée-Bissau et au Cap Vert.

Quant au Sénégal, il n'a pas accrédité son ambassadeur résident à Berne, M. Alioune Sene, qu'en 1976.



### 3. Relations économiques

Sur le plan économique, on peut parler d'une certaine stagnation dans nos relations qui relève, à l'instar de la plupart des pays en voie de développement, de la grave crise économique et de développement dont les principales raisons sont:

- 1) secteur public surdimensionné, non productif et inefficace
- 2) investissements mal adaptés ainsi qu'une politique agricole erronée
- 3) détérioration des termes de l'échange due aux chutes des prix des principaux produits d'exportation (arachides et phosphates), aux chocs pétroliers et à la sécheresse.

Relevons toutefois qu'à la fin de 1985 la situation économique et financière s'est légèrement améliorée (secteur agricole, consolidation du commerce extérieur dès 1984). La situation en 1986 reste stable.

#### a) Echanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre la Suisse et le Sénégal lors des quatre dernières années se sont présentés ainsi:

	1982	1983	1984	1985
Importations suisses	2.2	3,8	3.9	2.2
Exportations suisses	<u>12.4</u>	<u>13.5</u>	<u>16.0</u>	<u>15.9</u>
Solde en faveur de la CH (en mio de Fs)	+ 10.2	+ 9.7	+ 12.1	+ 13.7

Les principales importations suisses en 1985 ont été les produits de la pêche (0,6 mio Fs) et les melons (0,2 mio Fs).

Nos principales exportations ont consisté pour la même année en produits chimiques (2,3 mio), colorants (2,1 mio), équipements de l'industrie du tabac (2,3 mio), machines (2,3 mio), machines électriques (1,2 mio) et papier (1,4 mio).

Les importations de l'année 1985 ont enregistré une baisse de 44 % par rapport à l'année précédente et les exportations ont diminué de 0,6 %.

b) Foires internationales

La Suisse a participé à plusieurs reprises déjà à la Foire internationale de Dakar, notamment en 1978 en tant qu'hôte d'honneur. D'autre part nous avons financé la participation du Sénégal à différentes foires suisses depuis 1981, notamment ces dernières années à la MUBA et en 1985 au Salon de la restauration et de l'alimentation à Bâle (IGEHO). Ce programme a été financé au titre des mesures de coopération économique et commerciale que l'OFAEE est chargé de prendre vis-à-vis des pays en développement.

c) Investissements suisses

Plusieurs compagnies suisses ont effectué des investissements au Sénégal; les principaux parmi eux sont Nestlé, Union de Banques Suisses, Crédit Suisse, Ciba-Geigy et Elektrowatt. L'UBS détient la participation au capital de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale et le Crédit Suisse au celui de la Société Générale de Banques au Sénégal. Ciba-Geigy et Elektrowatt ont ouvert leurs propres bureaux d'ingénierie dans ce pays.

d) Endettement

L'endettement et le service qui en résulte ont pris de proportions inquiétantes. La dette publique à long terme est estimée à fin 1984 à 1'555 mio \$ (= \$ 243.- per capita) et le produit national brut à 2'255 mio \$ (= \$ 380.- per capita). Le service de la dette est évalué à 177,2 milliards de FCFA pour l'année budgétaire 1986/87 (97,2 milliards en 1985/86), soit 56 % des recettes budgétaires hors emprunts, ou sensiblement plus que 30 % de la valeur des exportations.

Les retards dans le service de la dette sont chroniques. Actuellement, il subsiste un solde envers la Suisse de Fs 409'000.- (du total de Fs



1'276'933.27) sur les échéances au 31.12.1985 respectivement au 31.1.1986 des intérêts et amortissements des dettes rééchelonnées et de Fs 208'140.16 des échéances au 31.3.1986 concernant le crédit mixte. La prochaine échéance, le 30.6.86 pour le service de la dette rééchelonnée aggravera encore la situation.

#### 4. Accords bilatéraux

- Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, conclu le 16.8.62
- Accord relatif aux transports aériens, conclu le 23.1.63
- Accord concernant l'ouverture d'un crédit mixte, conclu le 21.4.80
- Accord concernant le rééchelonnement de dettes sénégalaises, conclu le 20.1.82, le 18.11.83, le 2.4.84, le 11.6.85
- Accord relatif à l'aide à la balance des paiements, conclu le 10.3.86

#### 5. Coopération au développement

	Fs				
	81	82	83	84	85
Versements					
- globaux	5'714'000	2'951'000	6'760'000	4'323'000	6'454'000 *
- dont coopération technique	3'474'000	1'951'500	4'382'000	4'323'000	6'454'000 *
- aide financière	2'240'000	1'000'000	2'378'000	-	-

(\* = chiffre approx. n'incluant pas les bourses univers.)

La santé financière du Sénégal dépend entièrement de l'aide bilatérale et multilatérale, notamment celle du FMI. Les besoins le placent parmi les pays d'Afrique recevant la plus grosse aide extérieure.

Bien que le Sénégal ne constitue pas un pays de concentration pour la coopération au développement suisse, il bénéficie de notre aide bilatérale qui s'est élevée à Fs 6'454'000.- en 1985. L'aide suisse appuie (depuis 1977) la réforme des programmes de formation des agents techniques, dont la mise en place d'un système de formation permanente.

- Enseignement technique agricole et forestier  
(oct. 85 - sept. 88) Fs 7'500'000.-
- Appui à l'Ecole nationale des cadres ruraux (ENCR)  
(oct. 85 - sept. 88) Fs 9'900'000.-

## 6. Aide humanitaire

	Fs				
	81	82	83	84	85
- Versements glob.	424'000	790'000	848'000	798'000	540'000
- dont aide humanit. non opérationnelle	-	250'000	277'000	250'000	150'000
- aide alimentaire	424'000	540'000	571'000	548'000	390'000
- aide humanitaire opérationnelle (corps catastrophe)	-	-	-	-	-

L'aide humanitaire publique au Sénégal a lors de ces dernières années pris la forme d'une participation au financement de l'aide alimentaire en produits laitiers dispensée par les oeuvres d'entraide privées qui soutiennent les populations frappées par la sécheresse dans les régions du Sahel. Cette contribution s'est élevée en 1985 à Fs 540'000.-.

## 7. Crédit mixte et aide à la balance des paiements

- Le montant du crédit mixte accordé en 1980 qui s'est élevé à Fs 24 mio (Fs 12 mio à charge de la Confédération, Fs 12 mio à charge d'un consortium bancaire) a été augmenté en 1985 de Fs 820'000.-
- L'aide à la balance des paiements non-remboursable s'élève à Fs 13,5 mio.

## 8. Relations aériennes

La compagnie nationale d'aviation Swissair dessert Dakar trois fois par semaine.

## 9. Relations culturelles

La présence culturelle suisse au Sénégal s'est principalement traduite ces dernières années par des dons de livres remis en vue de la distribution des prix clôturant l'année scolaire. En outre, certains courts métrages suisses ont été projetés à la télévision sénégalaise. En 1981 le département d'architecture de l'EPFL a effectué une mission scientifique au Sénégal.

Le Sénégal, de sa part, participe depuis 1981 à la Foire de Bâle. En 1983 deux l'erivains sénégalais ont été invités en Suisse. Les difficultés d'ordre économique que connaît le Sénégal et le manque d'infrastructure culturelle dont il dispose ne permet pas à notre pays d'y organiser des manifestations culturelles d'importance.

## 10. Colonie suisse

La colonie suisse s'élève actuellement à 221 personnes, dont 34 doubles nationaux (chiffres 1984).

## 11. Visites officielles

Le conseiller fédéral Pierre Aubert s'est rendu au Sénégal en janvier 1979 dans le cadre de son voyage en Afrique occidentale. L'ancien Président de la République sénégalaise M. Léopold Senghor a été reçu par les autorités fédérales en janvier 1977, alors que le Ministre sénégalais du développement industriel et de l'environnement, M. Louis Alexandrenne, a visité notre pays à la même époque en mission de promotion commerciale.